

GÉORGIE



Environnement opérationnel

Contexte

Le HCR protège et assiste près de 355 000 personnes en Géorgie, dont une grande majorité de déplacés internes. La situation des personnes qui sont rentrées en Abkhazie, en Ossétie du Sud et dans les zones voisines demeure précaire. Il en va de même pour celles qui se sont réinstallées dans d'autres régions de la Géorgie.

La Géorgie accueille aussi quelque 900 réfugiés, provenant principalement de la République tchétchène de la Fédération de Russie, ainsi qu'un petit nombre de demandeurs d'asile. En outre, plus de 1 700 personnes sont identifiées comme des apatrides de

jure. Néanmoins, le nombre exact de personnes qui sont apatrides ou risquent de le devenir pourrait être plus élevé.

Besoins

Le régime national d'asile doit être renforcé. La législation pertinente qui fait actuellement l'objet d'une révision, doit garantir le respect du principe de non-refoulement, introduire une forme complémentaire de protection et inclure des dispositions spécifiques pour répondre aux besoins des demandeurs d'asile les plus vulnérables, comme les femmes chefs de famille, ou encore les enfants non accompagnés ou

Chiffres prévisionnels pour la Géorgie

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANVIER 2011		DÉCEMBRE 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Divers pays	700	700	500	500
Demandeurs d'asile	Divers pays	30	30	40	40
Déplacés internes	Géorgie	247 000	247 000	247 000	247 000
Personnes dans une situation assimilable à celle des déplacés internes	Géorgie	96 000	96 000	86 000	86 000
Apatrides	Apatrides	1 800	1 800	1 900	1 900
Total		345 530	345 530	335 440	335 440

séparés de leurs parents. L'adoption de la nouvelle législation est attendue d'ici à la fin de 2010, après quoi une assistance technique et des activités de renforcement des capacités seront requises pour veiller à la pleine application de la législation.

Les réfugiés, principalement des Tchéchènes de la vallée de Pankisi, qui ont eu la possibilité de se faire naturaliser, continueront d'avoir besoin d'un soutien afin de s'intégrer dans leurs communautés hôtes. Cela inclut en particulier un logement durable, des activités génératrices de revenus et une protection sociale. Les interventions socio-économiques seront progressivement couvertes par un programme de développement local du PNUD, mais le HCR continuera d'accorder la priorité au logement et aux discussions avec le Gouvernement sur l'accès à la protection sociale. Près de 200 réfugiés auront encore besoin du soutien du HCR en 2011.

La Géorgie n'est pas partie aux Conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie. Néanmoins, le Gouvernement a pris acte des lacunes de sa législation sur la citoyenneté et la Géorgie devrait

adhérer aux Conventions des Nations Unies sur l'apatridie et à la Convention européenne sur la nationalité en 2011. Après l'adhésion, le HCR aidera le Gouvernement à rédiger les textes d'application. Le Gouvernement prévoit le retour librement consenti d'un certain nombre de Turcs Meskhètes en 2011 ; le HCR conseillera les autorités sur la mise en œuvre d'un programme de retour, en accordant une attention particulière à la prévention de l'apatridie.

Près de 247 000 personnes vivent dans une situation de déplacement interne depuis plus de 16 ans (y compris ceux qui vivent en Ossétie du Sud) et manquent encore d'un logement convenable et des moyens qui leur permettraient de s'intégrer dans leurs communautés. Près de 100 000 personnes sont en train de regagner Gali, sont rentrées dans leur village situé dans la zone jouxtant l'Ossétie du Sud ou ont été réinstallées dans les régions de Shida Kartli, Kvemo Kartli et Mtskheta-Mtianeti. Beaucoup se heurtent encore cependant à des difficultés, notamment le manque d'accès à un logement durable et la rareté

Objectifs et cibles prioritaires

Un environnement de protection favorable

- De meilleures politiques sur les déplacements forcés donnent de meilleures options de protection.
 - ➔ Le ministère des Déplacés internes originaires des territoires occupés, de l'hébergement et des réfugiés reçoit une assistance technique en matière de restructuration et la décentralisation, et est aidé à mettre en œuvre le plan d'action relatif aux déplacés internes.
- La prévention de l'apatridie est renforcée.
 - ➔ Une étude identifie les lacunes de la législation sur la citoyenneté et sur l'enregistrement civil, et évalue la situation des apatrides, des sans-papiers et des personnes non enregistrées.
- Le cadre juridique national est développé et renforcé.
 - ➔ Une loi révisée sur les réfugiés est adoptée, mettant la législation nationale en conformité avec les normes internationales.

Des procédures de protection équitables

- La délivrance de documents d'état civil est renforcée.
 - ➔ L'agence de l'enregistrement civil est aidée à fournir une aide juridique à quelque 1 760 apatrides de jure.
 - ➔ Quatre bureaux de l'agence de l'enregistrement civil sont modernisés et leurs effectifs sont formés à l'enregistrement des naissances et d'autres actes, y compris pour les apatrides.
 - ➔ Jusqu'à 1 800 individus, principalement des enfants issus de communautés minoritaires, reçoivent des papiers, évitant ainsi le risque d'apatridie.

Lutte contre la violence et l'exploitation

- Le risque de violence sexuelle et sexiste est réduit et la qualité de la réponse est améliorée.
 - ➔ Jusqu'à 70 femmes et jeunes filles à risque bénéficient d'un havre sûr.
- Près de 1 300 réfugiées et déplacées internes victimes de violences dans la famille, de mariages précoces forcés, d'enlèvements de fiancées ou d'autres types de violences sexistes reçoivent une assistance socio-psychologique.

Besoins et services essentiels

- La qualité des infrastructures et des abris est relevée.
 - ➔ Un hébergement convenable est fourni à quelque 450 familles vulnérables de déplacés internes ou de déplacés internes rentrant chez eux.
 - ➔ Au total, 150 ménages de réfugiés vulnérables reçoivent une allocation mensuelle en espèces.

Autogestion et participation communautaires

- Le niveau d'autogestion et des moyens d'existence augmente.
 - ➔ Une cinquantaine de ménages de réfugiés reçoivent un soutien à la création de revenus, et près de 150 réfugiés suivent une formation professionnelle, portant notamment sur l'accès communautaire à la technologie.
 - ➔ Les programmes relatifs aux moyens de subsistance soutiennent l'autosuffisance de 1 300 familles de déplacés internes ou de déplacés internes de retour.
 - ➔ Les activités de mobilisation communautaire assistent jusqu'à 600 déplacés internes ayant regagné leur lieu d'origine.
- L'autogestion communautaire et la représentation équitable sont renforcées.
 - ➔ Jusqu'à 25 structures communautaires d'autogestion sont identifiées, établies et aidées.

Solutions durables

- Le potentiel de l'intégration sur place est réalisé.
 - ➔ Jusqu'à 120 familles de réfugiés optant pour l'intégration sur place sont naturalisées, deviennent autosuffisantes et reçoivent un logement durable.
 - ➔ La transition de l'assistance aux réfugiés vers un développement local bénéficiant à toutes les communautés dans la vallée de Pankisi est achevée, permettant au HCR de clore son programme en faveur des réfugiés dans cette région en 2011.

Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	6
□ Effectifs totaux	59
Internationaux	12
Nationaux	42
JEA	1
VNU	2
Autres	2

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Ministère des Déplacés internes originaires des territoires occupés, de l'hébergement et des réfugiés (anciennement ministère des Réfugiés et de l'Hébergement)

Agence de l'enregistrement civil, ministère de la Justice

ONG :

Abkhazintercont

Assistance technique à la Géorgie

Association Avangard

Association géorgienne pour les Nations Unies

Atinati

CARE International

Centre de conseils pour les femmes (Sakhli)

Centre humanitaire de bienfaisance « Abkhazeti »

Civil Initiative and Human Being of the Future

Conseil danois pour les réfugiés

Conseil de coordination des réfugiés tchéchènes en Géorgie

Conseil norvégien pour les réfugiés

Fondation pour le développement régional Kakheti

Grassroots Support Centre

Groupe de développement juridique et de consultations

International Relief and Development

WorldVision International

Autres :

Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Institut géorgien pour les affaires publiques

Ministères des Affaires étrangères ; des Affaires internes ; de l'Éducation, du Développement économique ; et de la Santé, du Travail et des Affaires sociales

Ministère d'État pour la Réintégration

Agence nationale de l'enregistrement public

Conseil parlementaire sur la parité entre les sexes

Bureau national de coordination de la réforme

Autres :

Autorités compétentes en Abkhazie

Conseil de l'Europe

Union européenne

Mission de surveillance de l'Union européenne en Géorgie

OIM

Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays

Le HCR distribue des ustensiles de cuisine et des jerrycans à 1 500 personnes déplacées dans un centre d'hébergement de Tbilissi.



des activités rémunératrices. Une mobilisation communautaire est nécessaire pour soutenir leur réintégration.

Malgré l'absence de données précises concernant les violences sexuelles et sexistes parmi les personnes relevant de la compétence du HCR, des opérations de profilage, des évaluations participatives et des rapports émanant d'ONG ont montré que ces violences étaient fréquentes et ont souligné la nécessité d'établir des mécanismes de prévention et de réponse.

Stratégie et activités en 2011

Le HCR misera sur l'intégration locale pour résoudre la situation prolongée des réfugiés tchéchènes en Géorgie, alors que l'intervention humanitaire évolue et passe d'une assistance directe à des activités de développement à long terme, dirigées par le PNUD, qui bénéficient aux réfugiés, aux anciens réfugiés et à leurs communautés hôtes. Le Haut Commissariat continuera de surveiller la situation des personnes relevant de sa compétence dans le pays. Il apportera une assistance aux plus vulnérables, et plaidera le cas échéant pour leur accès à la naturalisation et à l'intégration locale, ainsi qu'aux services nationaux de santé et d'assurance maladie.

Après l'adoption prévue vers la fin de 2010 d'une loi révisée sur les réfugiés, qui mettra le régime national d'asile en conformité avec les normes internationales, le HCR fournira une assistance technique et aidera à renforcer les capacités nationales requises pour appliquer cette législation.

Le HCR poursuivra sa stratégie relative à l'apatridie, étant entendu que le Gouvernement facilitera l'enregistrement des individus dépourvus de papiers d'identité. En coopération avec le Conseil de l'Europe, le Haut Commissariat conseillera le Gouvernement sur la mise en œuvre du programme de retour des Meskhètes, en accordant une attention particulière à la prévention de l'apatridie après le retour. Une étude approfondie est prévue sur les carences de la législation sur la citoyenneté et l'enregistrement civil ; elle comparera la teneur de la législation avec sa mise en œuvre pratique et évaluera la situation des apatrides, des sans-papiers et des personnes non enregistrées.

Dans son travail en faveur des déplacés internes, le HCR passera d'une assistance directe, comme la construction d'hébergements et les activités génératrices de revenus, à un suivi de la protection, au plaidoyer et à la définition de normes. Le Haut Commissariat encouragera une augmentation des programmes de développement régionaux afin de couvrir les besoins socio-économiques des déplacés internes par le Gouvernement aussi bien que par les entités s'occupant du développement. Conformément aux Orientations stratégiques des Nations Unies pour l'Abkhazie, le HCR continuera d'appliquer son approche « shelter plus » qui prévoit une aide en matière de logement durable et décent envers les personnes rentrant, ainsi qu'un soutien à l'autosuffisance par le biais d'activités génératrices de revenus. Ces objectifs seront

atteints grâce à un cadre de mobilisation communautaire, qui encourage des solutions aussi bien pour les personnes déplacées sur le point de rentrer chez elles que pour les communautés touchées par le conflit.

● *Contraintes*

La stratégie du HCR suppose la stabilité dans la région et le soutien du Gouvernement et de la communauté internationale aux efforts en vue de trouver des solutions durables pour les déplacés internes, les réfugiés et les apatrides. Le Haut Commissariat s'inquiète du manque d'accès de la grande majorité des déplacés internes à un hébergement convenable et à des possibilités de création de revenus. Il existe un besoin constant de programmes pour régler ces problèmes et d'autres carences socio-économiques. L'accès humanitaire à quelque 14 000 déplacés internes et rapatriés en Ossétie du Sud demeure impossible à l'heure actuelle et il devient de plus en plus difficile et complexe d'opérer en Abkhazie, où près de 50 000 déplacés internes sont en train de rentrer chez eux.

Organisation et mise en œuvre

● *Coordination*

Le HCR travaillera étroitement avec l'Équipe des Nations Unies dans le pays, les organes gouvernementaux de coordination, la société civile et d'autres partenaires internationaux et locaux afin de combler les

lacunes et de compléter les efforts du Gouvernement pour aider les personnes relevant de la compétence du HCR. Le Haut Commissariat continuera également à promouvoir des activités conjointes des Nations Unies avec l'UNICEF, le PNUD et l'UNIFEM, et aussi par le biais du Partenariat stratégique pour l'Abkhazie qui inclut le HCR, d'autres institutions des Nations Unies et des ONG internationales. En 2011, le HCR signera un accord avec le ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales pour faciliter l'accès des réfugiés aux services de santé.

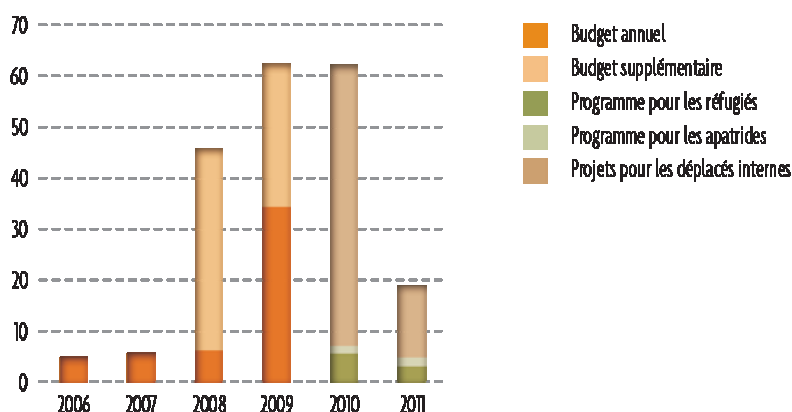
Dans le cadre du retrait progressif et du transfert de ses activités à d'autres organisations, le HCR concentrera son action sur les partenariats avec des organisations humanitaires locales pour garantir la pleine intégration et la viabilité des interventions.

Informations financières

Les besoins budgétaires du HCR pour la Géorgie ont augmenté considérablement après le déplacement à grande échelle qui a suivi le conflit d'août 2008. Depuis, le Haut Commissariat a investi dans des projets dont peut s'inspirer le Gouvernement géorgien, pour répondre aux besoins les plus prioritaires, notamment l'hébergement. Les besoins budgétaires pour 2011 de 18,6 millions de dollars E.-U. ont été considérablement réduits par rapport au niveau de 2010, afin qu'ils correspondent aux capacités des partenaires nationaux.

Budget du HCR en Géorgie 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Conséquences d'un manque de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Les autorités nationales ne recevront pas suffisamment de soutien pour garantir la pleine application de la nouvelle législation qui prévoit la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile.
- Moins de 70 familles réfugiées recevront un logement durable et un soutien à la création de revenus.
- Le projet de renforcement des capacités pour quatre succursales de l'agence de l'enregistrement civil ne sera pas poursuivi.
- Aucun soutien ne sera accordé à la formulation de textes réglementaires et de décrets pour veiller à l'application correcte de mesures de prévention de l'apatridie, et une étude détaillée des lacunes en rapport avec la citoyenneté ne sera pas entreprise.
- Les activités pour surveiller la protection seront suspendues, le plaidoyer pour fixer des normes et façonner les politiques sera réduit, et les projets pour informer les déplacés internes de leurs droits ne seront pas réalisés.
- Seulement 240 familles vulnérables de déplacés internes ou de déplacés internes de retour chez eux recevront un abri convenable.
- À peine 600 familles de déplacés internes ou de déplacés internes de retour recevront une aide pour améliorer leur autosuffisance.
- Seulement 40 femmes et jeunes filles susceptibles d'être victimes de violences sexuelles et sexistes auront accès à un havre sûr ; et moins de 900 réfugiées et déplacées internes victimes de violences sexuelles et sexistes auront accès à une assistance socio-psychologique.

Budget 2011 pour la Géorgie (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Environnement de protection favorable				
Instruments régionaux et internationaux	0	202 584	0	202 584
Cadre juridique national	168 926	83 982	505 006	757 914
Cadre administratif national	383 561	0	689 402	1 072 962
Politique en matière de déplacements forcés	0	0	778 858	778 858
Prévention du déplacement	0	0	156 990	156 990
Prévention de l'apatridie	0	434 634	0	434 634
Non-refoulement	71 234	0	0	71 234
Sous-total	623 721	721 200	2 130 255	3 475 177
Procédures de protection équitables				
Documents d'état civil	0	604 499	0	604 499
Sous-total	0	604 499	0	604 499
Protection contre la violence et l'exploitation				
Application de la loi	49 776	0	142 818	192 594
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	75 861	0	542 683	618 544
Protection des enfants	60 656	0	128 181	188 837
Liberté de mouvement	0	0	82 210	82 210
Accès aux solutions juridiques	0	0	187 282	187 282
Sous-total	186 293	0	1 083 175	1 269 468
Besoins élémentaires et services essentiels				
Abris et autres infrastructures	1 049 215	0	4 066 866	5 116 081
Soins de santé primaire	165 421	0	0	165 421
Sous-total	1 214 636	0	4 066 866	5 281 502
Autogestion et participation communautaires				
Autogestion de la communauté et représentation équitable	0	0	1 585 867	1 585 867
Autosuffisance et moyens d'existence	0	0	2 997 145	2 997 145
Sous-total	0	0	4 583 012	4 583 012
Solutions durables				
Stratégie de solutions durables	141 722	0	0	141 722
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	0	0	432 257	432 257
Réinstallation	0	0	315 386	315 386
Appui à l'intégration sur place	610 775	0	695 148	1 305 924
Sous-total	752 497	0	1 442 791	2 195 289
Logistique et appui aux opérations				
Gestion de programme, coordination et appui	308 810	261 859	649 118	1 219 787
Sous-total	308 810	261 859	649 118	1 219 787
Total	3 085 958	1 587 559	13 955 218	18 628 734
Budget 2010 révisé	5 613 584	1 463 365	55 018 653	62 095 602